



agglomération Castres-Mazamet

Rapport d'activité **2010**
Finances et organisation des services

FINANCES : une gestion rigoureuse de la dépense dans un contexte difficile et mouvant	3
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	4
- Évolution des grands équilibres	
- Fonctionnement	
- Effort d'équipement	
- Dette	
<i>BUDGETS ANNEXES</i>	11
- Site d'activité	
- Espace ressources	
- Immobilier d'entreprise	
- Transports Libellus	
- Piscines et patinoire	
- Déchets ménagers	
- Assainissement	
<i>BILAN</i>	15
<i>TRÉSORERIE</i>	16
<i>CHIFFRES CLÉS</i>	17
<i>LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE</i>	18
ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES : le souci de l'amélioration permanente de la performance	19
<i>ORGANISATION DES SERVICES</i>	20
<i>SÉCURITÉ AU TRAVAIL</i>	22
<i>FORMATION</i>	22
<i>SERVICES RESSOURCES</i>	24
- Communication & marketing territorial	
- Systèmes d'information et logistique	
- Affaires juridiques et marchés	
<i>MUTUALISATION</i>	27

Finances : une gestion rigoureuse dans un contexte difficile et mouvant

Dans un contexte marqué par la persistance d'une situation de crise, la raréfaction des fonds publics et la mise en œuvre de la réforme fiscale portant suppression de la taxe professionnelle, la Communauté d'agglomération a préparé et voté le budget 2010 en maintenant le cap de ses actions prioritaires et de son programme d'investissements, tout en poursuivant sa politique de maîtrise des coûts de fonctionnement.

Afin d'offrir une lisibilité et un suivi de la gestion des équipements et des compétences de la Communauté, le budget de la Communauté comprend le budget principal qui est un budget de missions et d'actions ainsi que de soutien aux budgets annexes, et dix budgets annexes qui permettent de présenter de façon distincte la gestion des différentes activités administratives, ou industrielles et commerciales.

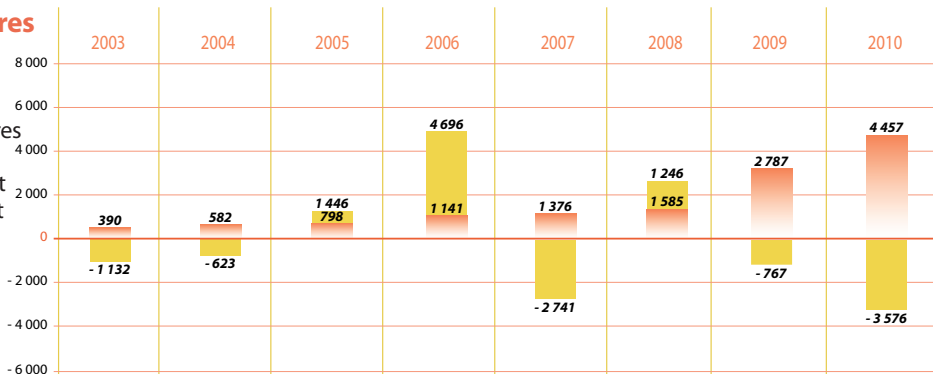
BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal concentre les grandes priorités des compétences de la Communauté : développement économique, enseignement supérieur, voirie.

Évolution des grands équilibres

Sur la période 2003 - 2010, les résultats budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs ont évolué de la manière suivante :

Evolution des résultats par section en milliers d'euros



Ces résultats permettent de déterminer les ratios d'épargne et le mode de financement des investissements.

Résultats budgétaires de fonctionnement ■ Résultats budgétaires d'investissement ■

Section de fonctionnement En milliers d'€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes de fonctionnement	31 868	31 234	31 548	31 582	31 549	33 823	33 792	34 253
Fiscalité	16 671	15 640	16 348	16 698	16 659	17 974	19 230	19 668
Dotations	13 059	13 250	13 176	14 379	13 904	14 077	14 097	13 965
Autres	2 137	2 342	2 023	406	986	1 772	465	620
Dépenses de fonctionnement	35 598	31 482	30 823	30 242	29 722	31 074	31 290	31 352
Personnel	2 582	2 758	2 968	2 047	2 176	2 366	2 466	2 526
Subventions	9 500	9 953	6 752	6 506	6 558	7 295	6 809	7 642
Charges de gestion	5 885	2 347	1 608	1 617	1 565	1 727	1 981	1 716
Atténuation de charges dont attribution de compensation dont dotation de solidarité	16 719 14 278 2 439	14 838 14 497 341	18 122 16 410 1 711	17 945 16 138 1 807	17 823 15 923 1 900	17 964 15 913 2 051	18 116 15 913 2 167	17 585 15 297 2 256
Intérêts de la dette	139	404	696	1 187	1 222	1 327	1 311	1 258
Autres	772	1 182	677	939	378	395	607	625

Ratios de gestion budgétaire <i>En milliers d'€</i>	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Excédent de fonctionnement (1)	- 3 730	- 248	724	1 341	1 827	2 749	2 502	2 899
Capital de la dette propre (2)	195	254	310	330	503	542	583	621
solde budgétaire (1-2=a)	- 3 925	- 502	414	1 011	1 324	2 207	1 919	2 278

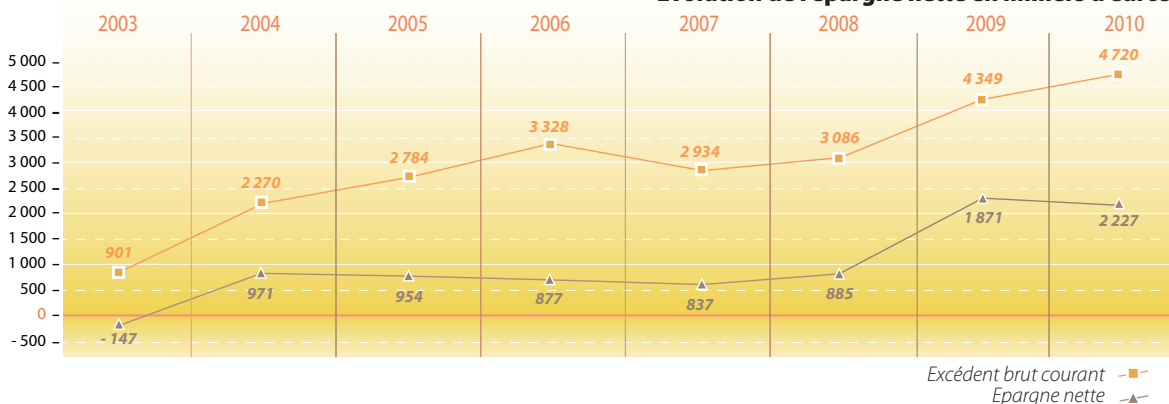
Section d'investissement <i>En milliers d'€</i>	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes d'investissement (b)	6 045	7 511	4 825	12 546	2 249	8 174	1 015	1 508
Dotations et participations	332	443	2 178	2 456	2 249	4 174	1 015	885
Emprunts réalisés	5 713	7 068	2 647	10 090	0	4 000	0	623
Dépenses d'investissement (c)	1 293	6 307	2 955	9 964	10 773	6 185	3 747	5 022
Variation du solde budgétaire (a+b-c)	827	702	2 284	3 593	- 7 200	4 196	- 813	- 1 236
Solde budgétaire	1614	- 742	- 41	2 244	5 837	2 832	2 020	786

L'exercice 2010, dans la continuité des budgets depuis 2004, poursuit dans la voie d'une amélioration des ratios de gestion permettant ainsi de contribuer au financement de l'investissement. Afin d'apprécier les résultats budgétaires, il convient de les rapprocher des soldes financiers.

Épargne de gestion <i>En milliers d'€</i>	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 - Produits courants	31 640	30 070	31 287	31 443	31 056	32 439	33 720	34 189
2 - Charges courantes hors subv. d'équip.	30 738	27 800	28 504	28 115	28 122	29 352	29 372	29 469
3 - (1-2) Excédent brut courant	901	2 270	2 784	3 328	2 934	3 086	4 349	4 720
4 - Solde opérations exceptionnelles	- 739	- 439	- 659	- 934	- 372	- 370	- 499	- 643
5 - (3+4) Épargne de gestion	162	1 831	2 125	2 394	2 561	2 716	3 850	4 077
6 - Intérêts de la dette propre	114	606	859	1 187	1 221	1 290	1 396	1 229
7 - (5-6) Épargne brute	48	1 226	1 265	1 207	1 340	1 427	2 454	2 847
8 - Capital de la dette propre	195	254	310	330	503	542	583	621
9 - (7-8) Épargne nette	- 147	971	954	877	837	885	1 871	2 227

Les résultats budgétaires nécessitent un retraitement comptable, en particulier de subventions d'équipement, afin de permettre une comparaison des soldes de gestion de neutraliser les évolutions de la réglementation comptable.

Evolution de l'épargne nette en milliers d'euros

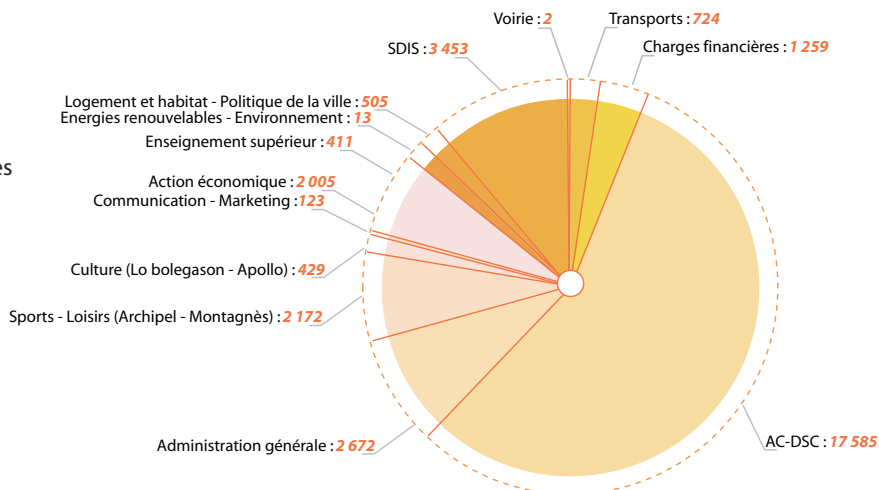


Fonctionnement

En 2010, la Communauté a consacré près de 56 % de ses dépenses en des reversements aux communes, 44 % des dépenses, soit 13,8 millions d'euros correspondent aux charges d'exercice effectif de ses compétences ; ces charges sont stables par rapport à 2009.

Ces charges directes peuvent être réparties par activité de la manière suivante ; les dépenses de personnel et des charges générales étant regroupées dans le poste administration générale.

Budget principal - Répartition des dépenses de fonctionnement : 31 353 milliers d'euros



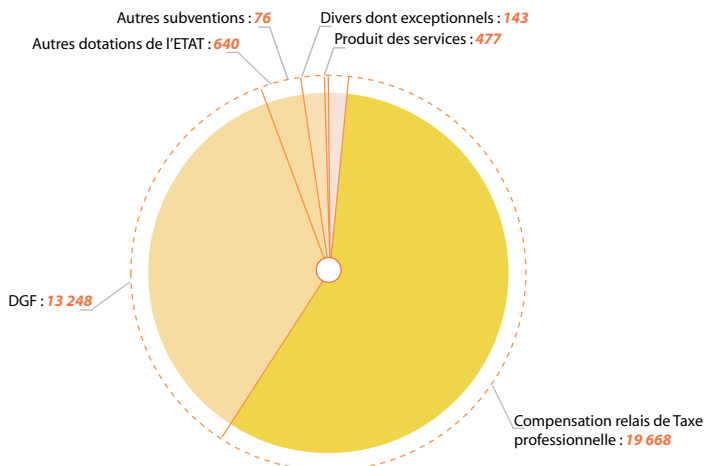
Pour faire face aux charges de ses compétences, les principales ressources de la Communauté d'agglomération proviennent du produit de la Taxe professionnelle unique (compensation relais en 2010) et la dotation globale de fonctionnement.

Ces ressources ont progressé de 1,36 % par rapport à 2009 (+ 0,05 millier d'euros).

Le montant de la DGF a été de 13,2 millions d'euros, soit un taux d'augmentation de + 0,17 % par rapport à la DGF 2009.

En 2000, la Communauté d'agglomération a voté un taux de Taxe Professionnelle unique de 19,05 %. Ce taux a évolué de 2004 à 2006 pour rester stable en 2007, 2008 et 2009 à 19,32 %. En 2010, le taux s'est élevé à 19,44 %.

Recettes réelles de la section de fonctionnement : 34 252 milliers d'euros



Effort d'équipement

L'effort d'équipement consenti par la Communauté pour le seul budget principal s'est élevé à plus de 5 millions d'euros. Les principales opérations d'investissement sont identifiées dans le budget par le biais d'opérations budgétaires spécifiques pour un montant total 2010 de 3,7 millions d'euros dont :

- 0,7 M€ pour le développement et l'entretien programmé des zones d'activités,
- 0,2 M€ pour l'extension du réseau haut débit,
- 2,8 M€ pour la réalisation de la Voie Urbaine Nord de Castres.

En outre, la Communauté soutient des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés (Etat, établissements publics et communes, entreprises...), auxquels la Communauté d'agglomération verse des subventions d'équipement.

Le tableau ci-dessous présente le détail des montants versés en 2010 :

Subventions d'équipement	En milliers d'€
- Participation à la déviation de Saint-Alby	567
- Participation aux constructions universitaires	154
- Subvention à l'équipement des entreprises et aux particuliers	135
- Participations à des travaux d'intérêt communautaire réalisés par des communes et autres établissements publics	242
Total	1 098

L'effort d'équipement total de la Communauté d'agglomération s'apprécie donc par la sommation des dépenses directes d'investissement et des subventions d'équipement :

Effort d'équipement En milliers d'€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 - Subventions d'équipement	3 895	2 043	847	7 782	3 191	2 025	2 216	1 098
2 - Dépenses directes d'investissement	1 293	6 307	2 955	2 122	7 583	4 082	1 314	3 868
3 - (1+2) Total	5 188	8 350	3 802	8 904	10 774	6 107	3 531	4 966

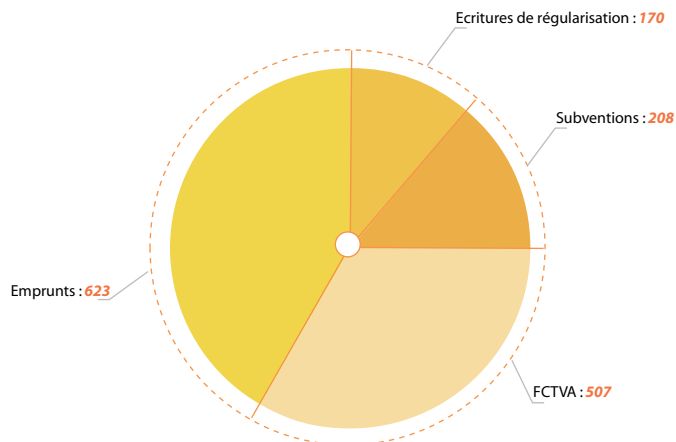
Le financement de l'équipement repose sur : des subventions qui pour la plupart ont pour origine le Contrat de plan Etat-Région, le contrat d'agglomération, le contrat Atouts Tarn ; le Fonds de compensation de la TVA ; le recours à l'emprunt :

Financement de l'équipement En milliers d'€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CPER Etat-Région	5	48	1 097	124	367	76	168	-
Contrats d'agglo. & Atouts Tarn	-	-	135	772	591	433	545	-
Autres subventions	130	34	55	141	97	47	23	208
Sous total des subventions	135	82	1 287	1 037	1 055	556	736	208
FCTVA	174	361	891	1 400	1 192	843	253	623
Emprunts	5 713	7 068	2 647	10 090	0	4 000	0	170
Total des recettes (y.c. divers)	6 045	7 511	4 825	12 545	2 249	8 174	1 015	1 508

En 2010, la diminution des subventions reçues correspond à l'échéance du contrat de Plan Etat-Région et des programmes de l'Union européenne pour la période 2000-2007. Le contrat d'agglomération 2008-2013 conclu avec l'Etat, la Région et le contrat Atout Tarn avec le département participent désormais au soutien financier des opérations communautaires.

Les dépenses réalisées en section d'investissement correspondent au cumul des dépenses d'équipement et aux charges de remboursement du capital de la dette pour un total de plus de 5,6 millions d'euros.

Recettes réelles d'investissement : 1 508 milliers d'euros



Dette

A l'exception de l'exercice 2000, le choix pour le financement des équipements a été de recourir au financement externe à travers l'emprunt. D'autre part, si une

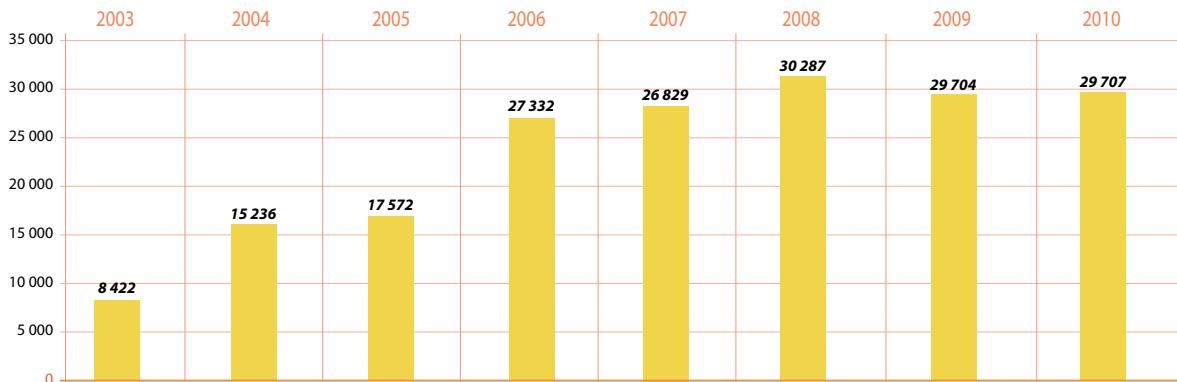
part importante de la dette liée aux équipements et moyens transférés a été conservée par les communes, certains emprunts ont bien été pris en charge au cours des derniers exercices par la Communauté.

En 2010, le stock de la dette est stable en raison de l'absence de mobilisation d'emprunt quasi égale au montant du capital amorti.

Dette du budget <i>En milliers d'€</i>	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Capital restant du net au 1/01	2 904	8 422	15 236	17 572	27 332	26 829	30 287	29 704
Capital remboursé	195	254	310	330	503	542	583	620
Capital emprunté	5 713	4 968	2 647	10 090	0	4 000	0	623
Capital au 31/12 de l'année	8 422	13 136	17 572	27 332	26 829	30 287	29 704	29 707
Intégration ou sortie de Dette	0	2 100	0	0	0	0	0	0
Total	8 422	15 236	17 572	27 332	26 829	30 287	29 704	29 707

Cette dette est essentiellement une dette à taux fixe (93 % de la dette).

Dette en capital au 31/12 en milliers d'euros



BUDGETS ANNEXES

Site d'activité

Outre les crédits affectés pour l'entretien et la réhabilitation des zones d'activité, quatre budgets annexes ont été créés pour identifier les opérations d'aménagements en cours qui concernent : la ZAC du Causse, qui se décompose en trois secteurs (Castres-Labruguière), la zone du Thoré (Mazamet-Aussillon), la zone de l'Ecosite (Labruguière) et la zonel (Galinrey) Aiguefonde. Ces budgets font l'objet d'une comptabilisation de stock.

Espace ressources

Ce budget regroupe les charges de l'immeuble occupé, pour partie en location par des organismes de développement économique et des entreprises en hôtel tertiaire, et pour partie, par les services de la Communauté d'agglomération. Ces dépenses sont compensées par une participation du budget principal à hauteur de 0,2 million d'euros. Le budget présente ainsi un résultat d'exploitation et une section d'investissement excédentaire.

Espace ressources En milliers d'€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat d'exploitation reporté	0	+ 2	- 4	0	0	+ 3	+ 28	+ 32

Au 31 décembre 2010, la dette du budget Espace Ressources s'élève à 0,16 million d'euros.

Immobilier d'entreprise

Ce budget, qui regroupe l'ensemble des immeubles construits et/ou gérés par la Communauté d'agglomération (en location simple sous forme d'hôtel tertiaire ou pépinière, en location acquisition) a généré en 2009 un chiffre d'affaires d'environ 0,6 million d'euros et bénéficié d'une subvention d'équilibre du budget principal de 0,08 million d'euros. Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement équilibrée.

Immobilier d'entreprise En milliers d'€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat d'exploitation reporté	+ 166	+ 235	+ 207	+ 176	+ 119	+ 123	+ 129	+ 129

Au 31 décembre 2010, la dette du budget ICIC qui s'élève à 3,4 millions d'euros est en augmentation de 1,5 million d'euros par rapport à 2009 afin de financer la construction d'hôtel d'entreprise Arobase 2 sur la zone du Causse.

Transports Libellus

Les transports urbains Libellus et Mobi-Libellus offrent aux usagers leurs services gratuits sur le pôle castrais ou sur le pôle mazamétain.

Le financement de ce budget a continué à être assuré par le produit du Versement Transport versé et à titre exceptionnel par une participation de la Ville de Castres et de la ville de Mazamet.

Le budget général participe à l'équilibre du budget annexe à hauteur de 0,018 million d'euros.

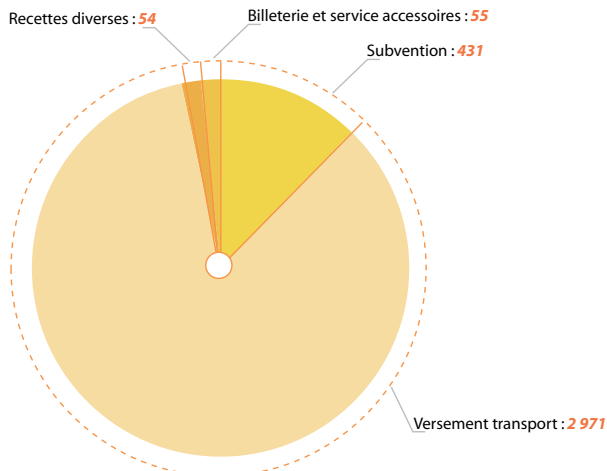
En milliers d'€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Versement transport	1 900	1 993	2 469	2 634	2 711	2 795	2 821	2 971
Participation du budget principal	142	284	290	142	0	0	152	182

Les résultats 2010 présentent un excédent en exploitation et une section d'investissement faiblement déficitaire eu égard à la capacité d'autofinancement.

Régie Libellus En milliers d'€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Solde d'exploitation reporté	- 20	- 6	+ 162	+ 266	+ 519	+ 581	+ 797	+ 1 256
Affectation à l'investissement	0	0	0	0	0	- 151	- 6	- 127
Résultat d'exploitation reporté	- 20	- 6	+ 162	+ 266	+ 519	+ 430	+ 791	+ 1 129

Budget transports - Répartition des recettes réelles d'exploitation : 3 511 milliers d'euros

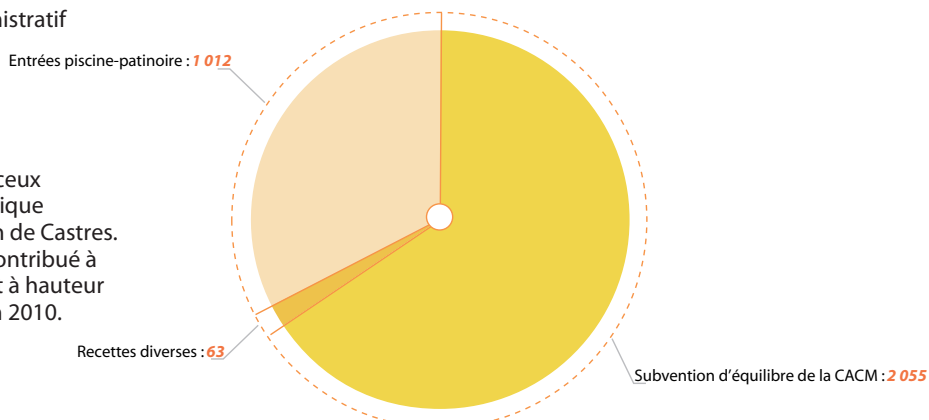
Au 31 décembre 2010, la dette du budget Libellus qui s'élève à 1,06 million d'euros est en réduction de 0,024 million d'euros par rapport à 2009.



Piscines et patinoire

Budget Equipement aquatique - Répartition des recettes de fonctionnement : 3 130 milliers d'euros

Ce service public administratif dispose d'un budget annexe identifiant les charges et les produits directs de la piscine-patinoire de L'Archipel ainsi que ceux des piscines Stade nautique de Mazamet et Caneton de Castres. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 2 millions d'euros en 2010.



En 2010, le budget présente un résultat global équilibré.

Archipel En milliers d'€	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat de fonctionnement	+ 29	+ 347	+ 316	+ 662	+ 264	+ 256
Affectation à l'investissement	0	0	0	- 596	- 116	0
Résultat de fonctionnement reporté	+ 29	+ 347	+ 316	+ 66	+ 148	+ 256

Au 31 décembre 2010, la dette du budget des équipements aquatiques, qui s'élève à 3,7 millions d'euros est en réduction de 0,51 million d'euros par rapport à 2009.

Déchets ménagers

Ce service public administratif identifie les charges et les produits directs de collecte et du traitement des ordures ménagères pour l'ensemble

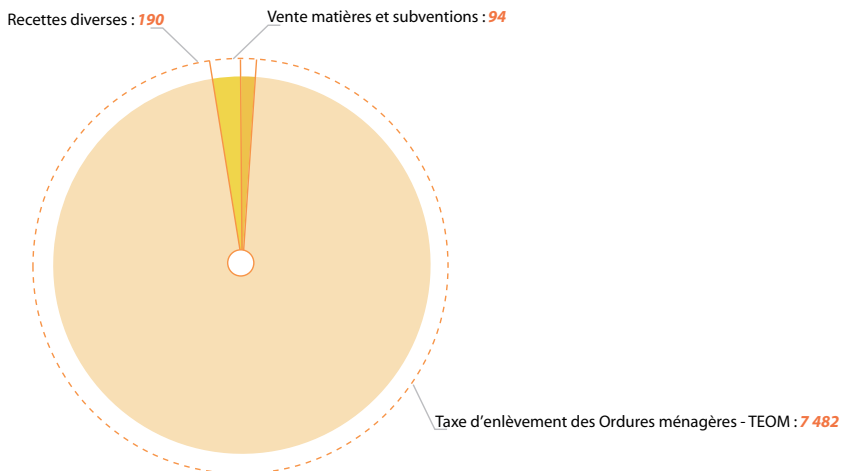
des communes membres de la Communauté d'agglomération. Le financement en est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont les taux n'ont pas varié en 2010. Le budget présente un résultat

global équilibré ; 25 % de l'excédent de fonctionnement soit 0,2 million d'euros étant affectés au financement d'une partie du déficit d'investissement.

Déchets ménagers En milliers d'€	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat de fonctionnement	+ 476	+ 569	+ 519	+ 727	+ 638	+ 783	+ 848
Affectation à l'investissement	- 476	- 47	0	- 309	- 256	- 401	- 215
Résultat de fonctionnement reporté	0	+ 522	+ 519	+ 418	+ 382	+ 382	+ 633

Budget déchets ménagers - Répartition des recettes réelles de fonctionnement : 7 766 milliers d'euros

Au 31 décembre 2010, la dette du budget déchets ménagers qui s'élève à 1,2 million d'euros en augmentation de 0,2 million d'euros par rapport à 2009.



Assainissement

Ce budget comptabilise le coût de fonctionnement de la station d'épuration en lagunage aéré située près de la ZAC du Causse. Le budget a présenté un résultat d'exploitation excédentaire.

Assainissement En milliers d'€	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat de fonctionnement	+ 35	+ 38	+ 40	+ 36	+ 78	+ 113	+ 93	+ 104
Affectation à l'investissement	-	-	-	-	-	-	-	- 38
Résultat de fonctionnement reporté	+ 35	+ 38	+ 40	+ 36	+ 78	+ 113	+ 93	+ 66

Au 31 décembre 2010, la dette du budget assainissement s'élève à 0,2 million d'euros.

BILAN

La transformation du district en Communauté d'agglomération et le développement des compétences ont donné lieu à des intégrations successives dans la comptabilité communautaire d'éléments

d'actif (immobilisations) et de passif (emprunts).

Le patrimoine communautaire comprend les matériels, terrains et équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences. Les variations du montant de l'actif proviennent

des subventions d'équipement versés à des tiers et immobilisées et des travaux sur les équipements communautaires : sites d'activités, équipements, voirie.

Actif net au 31 décembre En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TOTAL CONSOLIDÉ	11,6	35,4	47,1	59,3	72,3	93,6	106,6	111,7	117,1	125,2	134,4

L'essentiel des mouvements au passif concerne les mouvements de la dette. L'évolution du stock

de la dette dépend des besoins de financement de la Communauté d'agglomération dans le cadre

d'une gestion optimale de sa trésorerie.

Capital restant dû au 31 décembre En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TOTAL CONSOLIDÉ	0,4	4,0	4,4	11,7	18,5	23,8	36,4	36,0	38,7	37,7	39,5

TRÉSORERIE

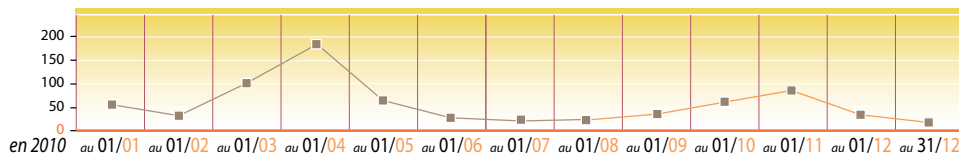
L'encours de trésorerie a varié de manière importante depuis 2000 tout en restant à un niveau

élevé jusqu'en 2008. En 2010 le niveau de trésorerie a diminué (du fait de l'absence de mobilisation de l'emprunt) et le recours à la ligne de trésorerie a été

nécessaire avec la mise en œuvre de la gestion de trésorerie zéro.

Trésorerie En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
C/ 515 au 1 ^{er} janvier	1,7	6,0	3,6	1,6	4,0	2,5	4,3	6,7	1,6	1,1	0,1
C/ au 31 décembre	6,0	3,6	1,6	4,0	2,5	4,3	6,7	1,6	1,1	0,1	0,02

2010 - Évolution de la trésorerie en milliers d'euros



CHIFFRES CLÉS

Taux de la Taxe professionnelle unique compensée en 2010 : 19,44 %

1	Dépenses réelles de fonctionnement <i>Population</i>	374,01 €	Mesures du service rendu
2	Produits des impositions directes <i>Population</i>	234,62 €	Mesures de l'importance des recettes émanant du contribuable communautaire
3	Recettes réelles de fonctionnement <i>Population</i>	408,60 €	Mesures des moyens financiers récurrents
4	Dépenses d'équipement brut <i>Population</i>	59,75 €	Mesure l'effort d'équipement
5	Encours de la dette au 31/12 <i>Population</i>	354,38 €	Mesure de l'endettement
6	Dotations Globales de Fonctionnement <i>Population</i>	158,05 €	Mesure de la principale dotation de l'Etat versée aux communautés d'agglomération
7	Dépenses de personnel <i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	8,06 %	Mesure relative des charges de personnel
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	93,35 %	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'auto-financement
9	Dépenses d'équipement brut <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	14,62 %	Mesure le poids relatif de l'investissement au sein du budget
10	Encours de la dette <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	86,73 %	Mesure de l'endettement

LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

• **Compte administratif**

Le Compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'assemblée délibérante (*Budget Primitif + Décisions Modificatives*), les opérations réalisées au cours de l'exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

• **Compte de gestion**

Le Compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la Communauté d'agglomération (*receveur*) présente l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant le dernier exercice clos.

• **Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget enregistre les opérations courantes telles que les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération (*dépenses de personnel, frais de gestion, frais financiers...*).

Pour les budgets annexes, la section de fonctionnement comprend les charges relatives à l'enlèvement des ordures ménagères, à la gestion du service public de transport en commun, à la gestion de la piscine – patinoire, à l'exploitation de bâtiments industriels propriété de la Communauté d'agglomération.

• **Section d'investissement**

La section d'investissement du budget retrace les opérations relatives au patrimoine de la Communauté d'agglomération (*détenu en propre ou mis à disposition par les Communes*) ou en direction de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers détenus par la Communauté d'agglomération (*travaux dans les zones d'activité...*), ses créances et ses dettes (*remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunt*) ou les subventions d'équipement versées à des tiers.

• **Opérations réelles (dépenses / recettes) - Opérations d'ordre (dépenses / recettes)**

Les opérations budgétaires sont composées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. Ces dernières correspondent à des jeux d'écritures n'impliquant ni encaissement ni décaissement. L'analyse du Compte administratif se base donc sur des flux réels.

• **Epargne brute**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent contribue aux besoins de financement de la section d'investissement. L'épargne brute mesure donc la capacité de la Communauté d'agglomération à rembourser sa dette et à autofinancer une partie de ses investissements. Cette notion peut être rapprochée de celle de capacité d'autofinancement.

• **Epargne nette**

L'épargne nette est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert à financer les dépenses d'investissement.

• **Encours de dette ou capital restant dû**

Il s'agit du stock de dette détenu à un moment donné : l'encours au 31 décembre est égal à l'encours constaté au 1er janvier, diminué des remboursements d'emprunt et augmenté des emprunts contractés durant l'exercice.

• **Lignes de trésorerie**

Il s'agit de crédits de trésorerie à court terme qui ont une durée de vie inférieure à l'année et sont comptabilisés hors budget. Ces outils financiers sont utilisés par les collectivités dans le cadre de leur gestion de trésorerie.

Organisation et Ressources humaines : le souci de l'amélioration permanente de la performance

Des fondamentaux orientent le management de la Communauté d'agglomération : adapter en permanence et de la façon la plus efficiente l'organisation des services à l'évolution des besoins, assurer la sécurité au travail par la prévention des risques professionnels en mettant l'accent sur la responsabilisation des agents, favoriser le développement des compétences professionnelles et personnelles pour améliorer la performance individuelle et des équipes.

Les actions qui découlent de ces orientations sont mises en œuvre dans les services au travers de l'équipe de direction constituée autour du Directeur général des services par six directions : deux Directeurs généraux adjoints pour les finances, et l'équilibre social de l'habitat et de la politique de la ville, et quatre directeurs pour le développement, l'aménagement et les ressources techniques, transports, les piscines et la patinoire.

La Direction générale déploie les moyens généraux répondant aux besoins transversaux à partir du Secrétariat général et des « pôles ressources » que constituent les ressources humaines (formation, gestion des situations individuelles et des carrières, paie...), les affaires administratives et juridiques (veille informationnelle, commande publique, dossiers contentieux...), les systèmes d'information et la logistique (informatique, téléphonie et accès internet, liaisons intersites...), enfin la communication (actions de communication et de marketing territorial).

PRESIDENT
Pascal BUGIS
Maire de Castres

Vice-Présidents

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES**
Jean-Luc CHAMBAULT
Directeur Général des Services

- Secrétariat Général, accueil, moyens logistiques
- Communication, marketing territorial
- Affaires administratives et juridiques
- Ressources Humaines
- Enseignement Supérieur et Recherche
- Suivi des organismes extérieurs

DIRECTION DES FINANCES
Jean-Yves RIEU
Directeur Général Adjoint

- Service des Finances

**DIRECTION DE L'ÉQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT, DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE, DES EQUIPEMENTS
CULTURELS ET DE LOISIRS**
Dominique PETIT
Directeur Général Adjoint

- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Equipements communautaires culturels et de loisirs : Espace Apollo - Michel Bourguignon, Base de loisirs des Montagnès

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DES RESSOURCES TECHNIQUES**
Pierre LAPELERIE
Directeur Général Adjoint

- Secrétariat
- Pôle équipement
- Pôle aménagement du territoire
- Pôle environnement et gestion des déchets

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
Caroline LAPELERIE
Directrice

- Action économique
- Développement économique/prospection/pépinières
- Technologies de l'information et de la communication

**DIRECTION DE LA REGIE DES
TRANSPORTS LIBELLUS**
Grégoire BOYER
Directeur

- Administration, comptabilité
- Réseau castrais : exploitation du réseau
- Réseau mazamétain : exploitation du réseau

**DIRECTION DES PISCINES
ET DE LA PATINOIRE**
François ANTOINE
Directeur

- L'Archipel - piscine et patinoire
- Piscine Caneton
- Piscine de La Lauze
- Pôle administration
- Pôle technique
- Pôle sport

ORGANISATION DES SERVICES

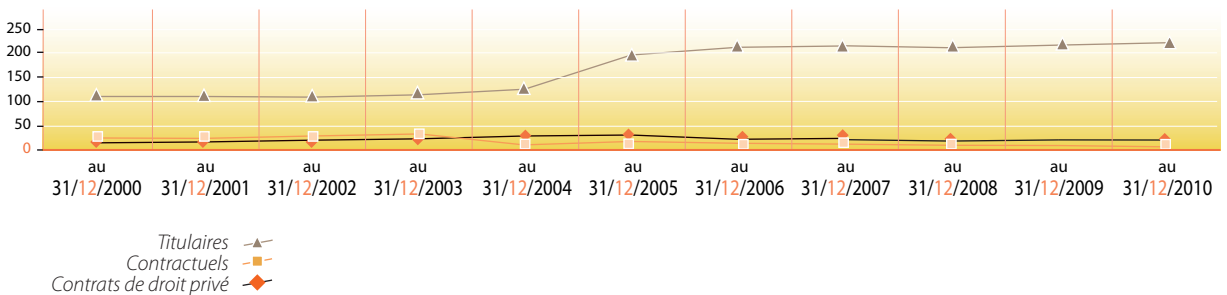
L'exercice direct de ses compétences par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet se fait au travers de ses services, qui s'articulent depuis 2009 autour de la Direction générale et de six directions, selon l'organigramme schématique suivant :

Au 31 décembre 2010, les 241 agents permanents (220 titulaires, 15 contractuels, 4 CAE et 2 apprentis) de la Communauté d'agglomération étaient répartis dans les directions comme suit : Direction Générale des Services (20), Direction des Finances (5),

Direction de l'habitat, de la politique de la ville et des équipements culturels et de loisirs (12), Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques (97), Direction du Développement (7), Régie des Transports (56), Direction des Piscines et de la Patinoire (44). S'ajoutent à ces effectifs

les agents remplaçants non titulaires et les vacataires (42 au total).

Evolution des effectifs permanents de 2000 à 2010



Les effectifs au cours de l'année 2010 ont légèrement augmenté, suite au transfert à la Communauté d'agglomération, le 1er juillet 2010, des agents affectés à la piscine Caneton de Castres (5 agents) et au Stade nautique de Mazamet (4 agents). Le Comité technique paritaire

s'est réuni le 4 mai au cours duquel a été examiné le transfert des agents des piscines de Caneton et de Mazamet, et le 28 septembre 2010 où a été présenté le bilan social 2009 de la collectivité.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Comme en 2009, la Communauté d'agglomération continue son action – en liaison avec le Comité d'hygiène et de sécurité⁽¹⁾ et les 3 Acmo volontaires⁽²⁾.

- sur la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions du travail dans les services les plus exposés aux risques professionnels : collecte des déchets, transports urbains, piscines-patinoire, espaces verts...

Afin d'endiguer le phénomène d'accroissement des accidents du travail, la Communauté d'agglomération a engagé en 2010, en lien avec le Comité d'hygiène et de sécurité et l'Acfi (Agent chargé de la fonction d'inspection dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité au travail), un programme annuel de prévention des risques portant sur la conformité des matériels (véhicules, machines, outils de travail...) mis à disposition des agents pour l'exercice de leur mission.

Un point a été également fait en mai 2010, en lien avec les Acmo, sur les dotations en Equipements de protection individuel mis à la disposition des agents dans les différents services.

Le Comité d'hygiène et de sécurité s'est réuni le 4 mai 2010 et a été consulté notamment pour les actions de prévention des risques à mettre en œuvre.

FORMATION

Un plan pluriannuel de formation est mis en œuvre ; le programme 2010 a été élaboré afin de répondre aux besoins des services en matière de développement et d'acquisition de compétences des agents, et de prendre en compte, en fonction des possibilités existantes, les demandes individuelles ; priorité a été donnée aux formations en hygiène et sécurité, ainsi qu'aux formations visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

En 2010, 97 actions de formation ont été engagées et 130 agents

ont participé à une formation, soit 50,78 % de l'effectif de la Communauté d'agglomération.

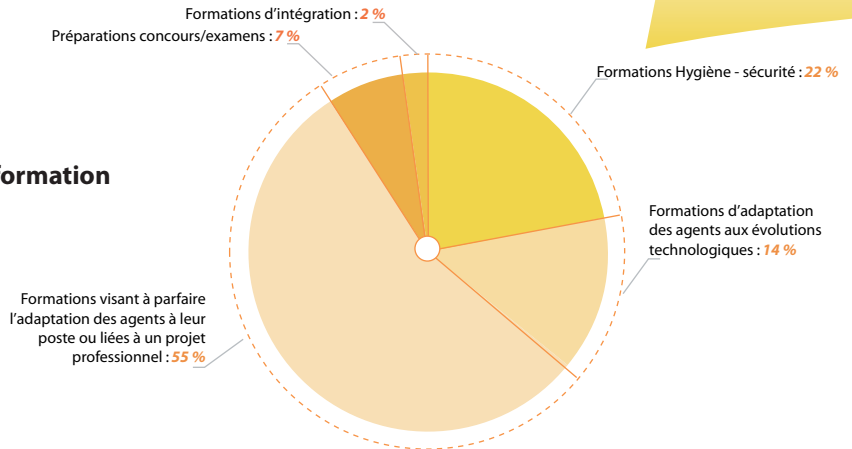
Sur les 97 actions de formation, 60 ont été organisées par le Cnfpt et le Cdg 81.

(1) Le Comité d'hygiène et de sécurité, créé par délibération du 27 octobre 2008, s'est réuni pour la première fois le 30 janvier 2009 ; un programme de prévention des risques professionnels lui a été présenté, et il lui a été proposé :

- de dresser un inventaire précis des Equipements de protection individuelle mis à disposition des agents dans les différents services, et de vérifier leur bonne adaptation aux risques encourus,
- de rechercher avec les Acmo et l'Acfi, des solutions aux questions d'utilisation soulevées,
- d'engager une démarche de sensibilisation et d'information sur la nécessité de les utiliser chaque fois que la réglementation le prévoit.

(2) Les Agents chargés de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et sécurité sont chargés d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des dispositions visant à prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents, et de veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires. Une convention prévoyant l'intervention d'un Acfi, Agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité du travail, a en outre été conclue avec le Centre de gestion de la fonction publique du Tarn.

Répartition par type de formation



Répartition des bénéficiaires d'actions de formation par axe et par direction :

AXE DE FORMATION	D.G. et services rattachés	Direction des finances	Dir. de l'équilibre social de l'habitat, la politique des villes, équipements culturels et de loisirs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction du développement	Archipel	Libellus
Formations Hygiène - sécurité	2	0	0	26	0	43	38
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	9	9	3	12	2	6	8
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	9	2	6	28	2	9	1
Préparations concours/examens	3	0	1	4	0	3	0
Formations d'intégration	2	0	0	1	0	2	0

SERVICES RESSOURCES

Communication & marketing territorial

Au positionnement de Castres-Mazamet comme pôle d'équilibre régional, compte tenu de son potentiel industriel et de recherche privée, avec cette orientation « santé, numérique et chimie fine » qui bénéficie des apports de la plateforme numérique et du pôle d'enseignement supérieur et de recherche, correspondent des actions de marketing territorial et une politique de communication adaptées.

La politique de communication de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet répond à ces objectifs de positionnement et relaie les priorités de l'action intercommunale dans la communication des organismes partenaires : ainsi, en matière de développement économique en lien avec Castres-Mazamet Technopole^{CEI} et, en ce qui concerne le développement de

l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec le Syndicat mixte constitué à cet effet.

Certes, le service communication organise l'information sur les services de la Communauté et facilite l'accès des usagers à cette information, qu'il s'agisse des transports urbains, de la collecte et du traitement des déchets, des équipements culturels et sportifs..., mais il s'adresse plus largement à la population de l'agglomération et, au-delà, à toutes les personnes ou groupes de personnes que concernent les actions qui découlent de la stratégie territoriale.

Le magazine d'information trimestriel « Pôles Sud » est diffusé depuis 10 ans dans l'agglomération et à l'extérieur, mais la communication en ligne est devenue un vecteur essentiel comme en atteste la fréquentation du site internet de la Communauté d'agglomération (plus 130 000 internautes en 2009) ; l'accent est mis aussi sur l'événementiel tant pour le développement économique,

au travers du programme d'animation de la technopole, que pour l'enseignement supérieur, avec les salons étudiants.

Des guides sont édités et mis en ligne à l'adresse des nouveaux arrivants et des touristes : le Guide des Nouveaux Arrivants est utilisé par les entreprises et les organismes qui recrutent et par les étudiants ; les jeunes qui étudient à Castres-Mazamet reçoivent en outre à chaque rentrée une clé Usb comprenant le Guide de l'Enseignement Supérieur et le Guide de l'Étudiant ; un Guide d'Accueil et un Guide de l'Hébergement et de la Restauration sont réalisés en partenariat avec les Offices de tourisme qui les diffusent dans les foires et salons où est présentée l'offre touristique de Castres-Mazamet.

Informations
grand public

Collectivité



Pôle Sud
Magazine de l'agglomération
Nbre de pages : 16
Tirage : 43 000 ex
Dernière parution : janvier 2011



Rapport d'Activité
Nbre de pages : 36
Consultable et téléchargeable en ligne
Parution : septembre 2010



Dépliant OPAM
Communautaire urbaine
Tirage : 3 000 ex
Parution : décembre 2010



Dépliant Insertion
Tirage : 1 000 ex chacun
Parution : décembre 2009

Habitat et politique
de la ville

Transports
Libellus



Dépliant
Tirage : 10 000 ex
Parution : septembre 2007



Plans réseaux
Tirage : 2 000 ex
Parution : 2008

Fiches Horaires
Tirage : 1 000 ex
Parution : septembre 2010

Piscines - patinoire

Collecte et
traitement
des déchets



Cendrier jetable
Tirage : 2 000 ex
Parution : juillet 2010



Fiche collecte des
encombrants
Tirage : 36 000 ex
Parution : janvier 2011



Fiche « Tri, Mode
d'emploi »
Tirage : 20 000 ex
Parution : janvier
2006



Guide du tri
Tirage : 2 500 ex
Parution : 2008



Calendriers des Collectes
Tirage : 18 000 ex
Parution : janvier 2011

Développement
Economique



Plaquette Institutionnelle
Tirage : 3 500 ex
Parution : 2010



Fiches
Plaquette prospection
Tirage : 1 500 ex
Parution : février 2008



Les cahiers de la Tésant
2010
Nbre de pages : 54
Tirage : 1 500 ex
Parution : mars 2011



Plateforme Gala
Nbre de pages : 20
Tirage : 1 000 ex
Parution : décembre 2009



Rapport d'Activités 2010
Nbre de pages : 24
Consultable et téléchargeable en
ligne
Tirage : 300 ex
Parution : février 2011

Enseignement
Supérieur

Accueil
&
Tourisme



Guide des nouveaux arrivants
Nbre de pages : 46
Tirage : 3 000 ex
Parution : avril 2008



Guide d'accueil
Nbre de pages : 32
Tirage : 10 000 ex
Parution : juin 2009



Guide de l'Hébergement et de la
Restauration
Nbre de pages : 60
Tirage : 15 000 ex
Parution : janvier 2010



Guide étudiants sur clé
USB
Tirage : 850 ex
Parution : juin 2010



Guide des Formations
Nbre de pages : 42
Tirage : 500 ex
Parution : février 2010

Systemes d'information et logistique

Les services de la Communauté d'agglomération étant répartis sur 12 sites distants, les moyens logistiques dont ceux-ci disposent sont en partie décentralisés ; dans un souci de coordination et de rationalisation des ressources, le fonctionnement de l'informatique, de la téléphonie, et des liaisons intersites est assuré par la Direction générale des services.

La télétransmission des actes fonctionne depuis 3 ans ; concernant les marchés publics, la dématérialisation est effective pour la publicité, la consultation et le téléchargement par les entreprises des dossiers, et la télétransmission des candidatures et des offres.

Le Système d'information géographique accroît continuellement sa performance ; mutualisé avec les commune membres, il est associé à l'Observatoire économique et social ; ce service, rattaché à la

Direction de l'aménagement et des ressources techniques, dispose d'un haut niveau de technicité pour collecter, traiter, analyser, cartographier les données nécessaires aux études.

L'Observatoire économique et social assure notamment des publications régulières, et fournit toutes les données dont les services peuvent avoir besoin, ainsi que des organismes extérieurs tels que le Syndicat mixte du SCoT, le Syndicat mixte de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Pays d'Autan, la technopole...

Affaires juridiques et marchés

Les règles internes qui fondent la stratégie d'achat de la Communauté reposent, dans le cadre fixé par la loi, sur le souci de concilier la sécurité juridique et l'efficacité économique de la commande, en s'appuyant sur les principes de liberté d'accès aux marchés publics, d'égalité de traitement des candidats, et de contrôle de l'usage des deniers

publics : publicité des offres, mise en concurrence des candidats, transparence des analyses et des choix, contrôles externes...

En 2010, 22 marchés ont été conclus, représentant au total près de 9 M€, dont 14 pour des travaux (8 M€), 6 pour des fournitures, 6 pour des prestations de services, et 2 pour des prestations intellectuelles.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan local d'insertion et d'emploi, la Communauté d'agglomération continue de réserver un pourcentage d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi.

MUTUALISATION

Constamment recherchée par la Communauté d'agglomération depuis sa création, la mutualisation des moyens s'exprime en premier lieu avec ses communes membres, au travers de conventions de partage de services ; depuis 2010, la pratique des groupements de commandes s'est également étendue.

Des fonds de concours sont alloués par la Communauté d'agglomération pour certaines opérations structurantes conduites par les communes ; en outre, le fonds de concours annuel institué en 2009 à hauteur de 100 000 € au bénéfice des communes rurales, destiné à financer des travaux de voirie ou sur le patrimoine communal, a été porté depuis 2010 à 120 000 €.

La réorganisation des services de l'Etat ayant entraîné le recentrage de ses interventions d'assistance et de conseil aux communes sur les seuls projets répondant aux enjeux nationaux prioritaires, la Communauté a décidé de

mettre en place auprès des communes rurales un service mutualisé d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Un technicien a été recruté en 2010 pour cette mission, qui porte pour l'essentiel sur des projets relatifs aux réseaux d'assainissement, ou à la voirie.



agglomération *Castres-Mazamet*